

REGLEMENT DU TRAIL DU CHARVIN

INSCRIPTION : Merci de renvoyer le bulletin d'inscription à L'OMCS, Complexe Sportif, 12 avenue Perrier de la Bâthie 73400 UGINE. Joindre le règlement par chèque à l'ordre de l'OMCS d'Ugine. Pas d'inscriptions par téléphone.

Inscriptions **jusqu'au 30 août** sans majoration, puis majorées selon tarifs (cf Bulletin d'Inscription)
La course est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2003 ou avant.

Pour avoir tous les détails sur l'organisation, le parcours, rendez-vous sur :

<http://www.ugine.com>

04.79.37.33.42.

ASSURANCE : Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants d'être assurés. Tout participant s'engage à respecter le code de la route et accepte ces conditions d'engagement.

Les licenciés joindront une photocopie de leur licence en cours. Les non-licenciés devront joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an. (art.6 du JO du 24/03/1999)

SECURITE : Les organisateurs pourront limiter le nombre de participants coureurs comme marcheurs.

Le parcours sera balisé et fléché. Les intersections seront gardées et contrôlées.

Présence de secouristes.

Retrait des dossards et inscriptions :

- Le vendredi de 16h00 à 19h00 à l'Isle, Aire de départ et d'arrivée.
- Le samedi de 7h00 à 8h30 à l'Isle, Aire de départ et d'arrivée.

Départ des marcheurs à 8h30. Départ des coureurs à 9h à l'Isle, Aire de départ et d'arrivée.

Après la fermeture de la course, tout coureur non recensé sera considéré comme « abandon » et ne sera plus sous la responsabilité du comité d'organisation.

DIVERS : Les bâtons sont autorisés et les Camelbak ou gourdes sont conseillés

RECOMPENSES : Cadeaux pour les 200 premiers inscrits (coureurs et marcheurs), remis dès le retrait des dossards.

Remise des récompenses aux vainqueurs et à leurs dauphins lors des podiums uniquement à 11h30, sur le lieu du départ.

Pour les récompenses, le classement Scratch primera sur celui de chaque catégorie (1 coureur ne pourra donc pas prétendre à deux récompenses).

L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos des participants prises le jour de l'épreuve à des fins publicitaires sans que ceux-ci puissent revendiquer une quelconque rémunération.

UGINE **OMCS UGINE**

TRAIL DU CHARVIN

L'Isle Les Ratelières Le Château de Cornillon

Samedi
07
Septembre
19

100 % Chemins !

Inscriptions par courrier* ou à partir de 7 h sur place

Coureurs :	Départ 9 h	11,5 km D+ 730 m
Marcheurs :	Départ 8 h 30	9 km

*en téléchargeant le bulletin sur le site internet

Pour tous renseignements :
Office Municipal de Coordination des Sports d'Ugine 04 79 37 33 42 omcs@ugine.com www.ugine.com

Elagage Broyage Bernard ROUDET
SAVOIE LE DEPARTEMENT
framatome
SAVOIE MONT BLANC TOURISME
Partenaire du sport
CREDIT MUTUEL
LE DEPARTEMENT
19 place de l'Hotel de Ville - 73400 Ugine
Thomas Cook
univairmer
CIMAT Maintenance
Carrefour market UGINE groupe ep provencia
TIMEV A FCC COMPANY
UGITECH
MOLLIER-CARROZ S.A.R.L. Contractions Médicales Carroz - Piscine Industrielle - Salsge
PEUGEOT Garage PEUGEOT UGINE
COOPERATIVE LAITIÈRE
L'ACADÉMIE
MASTER PRO LACHENAL St. Pierre et Prud'homme

Conception MACHADO PEREIRA, Jessica • BTS ERPC - Impression sur les presses du Lycée Argouges

Inscription **COUREUR**

Trail : 11 Km

A renvoyer avant le **Vendredi 30 août** 2019 à
OMCS UGINE 12, Avenue Perrier de la Bathie 73400 UGINE

Nom	Prénom	Année Naissance	Sexe

Code Postal : Ville :

Tél : / / / / Courriel :

Joindre obligatoirement, sous peine de non inscription, une photocopie de la licence en cours, ou pour les non-licenciés, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds datant de moins d'un an (art.6 du JO du 24/03/1999).

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, le.....

Signature

Personne à prévenir en cas d'accident :

Tél : / / / /

Je soussigné, M....., Responsable Légal, autorise mon enfantinscrit ci-dessus, à participer au Trail du Charvin du 7 Septembre 2019,

Signature

Désignation	Tarif	Nombre	Montant
Inscription Coureur avant le 30 août	12 €		€
Inscription Coureur à compter du 31 août	15 €		€
TOTAL			€

Règlement par chèque à l'ordre de l'OMCS D'UGINE à joindre au bulletin d'inscription.

Inscription **MARCHEUR**

9 Km

A renvoyer avant **Vendredi 30 août** 2019 à
OMCS UGINE 12, Avenue Perrier de la Bathie 73400 UGINE

Nom	Prénom	Année Naissance	Sexe

Code Postal : Ville :

Tél : / / / / Courriel :

Je certifie avoir pris connaissance du règlement, le.....

Signature

Personne à prévenir en cas d'accident :

Tél : / / / /

Je soussigné, M....., Responsable Légal, autorise mon enfantinscrit ci-dessus, à participer au Trail du Charvin du 7 Septembre 2019,

Signature

Désignation	Tarif	Nombre	Montant
Inscription Marcheur avant le 30 août	10 €		€
Inscription Marcheur à compter du 31 août	13 €		€
TOTAL			€

Règlement par chèque à l'ordre de l'OMCS d'Ugine à joindre au bulletin d'inscription.